

E 2200 London 31/1

*Le Ministre de Suisse à Londres, G. Carlin,
au Chef du Foreign Office britannique, G.N. Curzon*

*Copie**L Très urgente. By hand.*

Londres, 24 novembre 1919

D'après un rapport du Consul de Suisse à Copenhague à mon Gouvernement, la Mission britannique, chargée de négocier avec M. Litvinov la libération des sujets britanniques retenus en Russie, serait arrivée à Copenhague. Le consul ajoute que la Mission britannique serait disposée à négocier aussi en faveur des ressortissants suisses retenus en Russie, à condition qu'elle y soit autorisée par le Gouvernement de Sa Majesté.

2. Dans ces circonstances, j'ai reçu l'ordre télégraphique de mon Gouvernement de demander à Votre Seigneurie de vouloir bien, si Elle n'y voit pas d'objection, consentir à donner, le plus rapidement possible, des instructions dans ce sens à la Mission de Sa Majesté britannique à Copenhague, vu que le Conseil fédéral attache le plus grand prix au rapatriement de ces Suisses.

3. J'ajoute que le Consul de Suisse à Copenhague est au courant des démarches faites jusqu'à présent dans ce but par la Confédération et qu'il serait, en conséquence, à même de donner tous les renseignements désirables à la Mission britannique.

4. Je vous serais, on ne peut plus, reconnaissant de vouloir bien me faire connaître, aussitôt que faire se pourra, si le Gouvernement de Sa Majesté est en mesure de donner suite à la requête du Conseil fédéral.¹

1. Par lettre urgente du 1^{er} décembre, le Foreign Office fit savoir au Ministre de Suisse à Londres:



24 NOVEMBRE 1919

351

[...] Mr. O'Grady [*Chargé des négociations britanniques à Copenhague*] had himself reported the suggestion made by the Swiss Consul at Copenhagen and had asked for instructions.

I have accordingly informed him that he was certainly at liberty, as far as His Majesty's Government were concerned, to enquire whether M. Litvinoff would consider the case of these Swiss citizens, but, in view of the fact that the negotiations which are at present in progress were initiated on behalf of British subjects, I feel sure that the Swiss Government will agree that the case of the British should receive priority and that the two sets of discussions should be entirely dissociated and not considered interdependent. (E 2200 London 31/1). *Pour la suite de cette affaire, cf. n° 257.*